

Direction Générale des Services

Affaire suivie par : Anna DA COSTA

Troyes, le 30 mars 2022

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Thomas NACRIER, Chef du service affaires juridiques, contentieux et assemblées, agissant par délégation de Monsieur François BAROIN, Président de Troyes Champagne Métropole, certifie avoir procédé à l’affichage des délibérations prises lors du Conseil communautaire du 25 mars 2022, dans le tableau prévu à cet effet au siège de Troyes Champagne Métropole :

00A - Désignation d’un secrétaire de séance

01 - Fiscalité communautaire - Fixation des taux d’imposition et du produit GEMAPI applicables en 2022

02 - Modification du taux de versement mobilité

05 - Attributions 2022 de fonds de concours au titre du guide des aides

06 - La maison du patrimoine de Troyes Champagne Métropole projet de programmation 2022

07 - Soutien aux stages étudiants - mise en place du dispositif - avenant n°01 à la convention n°2021-298

08 - Conventions de partenariat 2022

10 - Convention de financement de la phase principale des études de projet des travaux d’électrification de la ligne Paris-Troyes : Phase 2 : section Nogent

11 - Adhésion au réseau national des espaces test agricoles (RENETA)

16 - Groupements de commandes - Avenants

Cet affichage est effectué pour une période de deux mois à compter du 30 mars 2022.

**Pour le Président et par délégation,
Le Chef du service affaires juridiques, contentieux et
assemblées**

Thomas NACRIER
